

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC Actions Internationales

Part G : Code ISIN FR0000438905

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

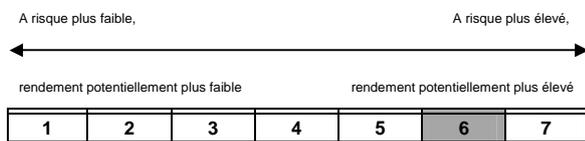
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence *MSCI World en euro (dividendes nets réinvestis)* sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- ▶ L'indicateur de référence *MSCI World* est composé d'entreprises cotées sur les bourses d'environ 23 pays développés et est représentatif des plus grandes capitalisations mondiales des pays industrialisés développés.
- ▶ Le FCP est principalement exposé en actions des pays référencés dans l'indice *MSCI World*.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active, mettant en œuvre une stratégie d'investissement qui consiste à :
 - réaliser une allocation géographique dynamique,
 - sélectionner les marchés et les titres en fonction de leurs caractéristiques de rendement et de risques anticipés,
 - réaliser un pilotage continu de l'exposition du portefeuille aux marchés actions.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP peut investir sur des valeurs mobilières, des actions internationales, des obligations et autres titres de créances.
- ▶ Le FCP est exposé aux marchés actions internationaux dans la limite de 120% maximum.
- ▶ Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions, de taux et de changes.
- ▶ Le risque de change est géré dynamiquement et n'est pas systématiquement couvert.
- ▶ Le FCP n'a pas pour vocation d'investir sur les produits de dette, mais il se réserve également cette possibilité dans la limite de 40% sur les produits de taux (dette publique essentiellement ou dette privée de notation court terme A1/P1, selon l'échelle Moody's) et sur les dépôts à terme.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100%, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les revenus sont capitalisés.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du premier jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité du marché des actions internationales.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | 3 % |
| Frais de sortie | aucun |

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

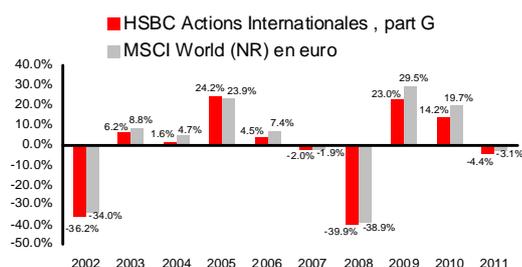
| | |
|----------------|--------|
| Frais courants | 1,53 % |
|----------------|--------|

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

| | |
|---------------------------|--------|
| Commission de performance | aucune |
|---------------------------|--------|

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2010 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ La part G a été créée le 19 novembre 1999.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- ▶ Fiscalité : Les parts G sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Actions Internationales, part I (code ISIN : FR0010761072)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 mars 2012.